

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 juillet 2023

Membres présents : Mrs LAMURE – PASCAL - GARAVEL - Mmes DEFNET – CHAVY ROLLET – PASCAL - GUTTY - SAAD/CONDEMINÉ - Mrs LUCAS - BERETTI

Membres excusés : Mmes FOILLARD - AUCOEUR – Mrs BROUSSIN – NESME - COTHENET

Membre absent :

Secrétaire de séance : Monsieur BERETTI Pierre-Jérôme

Après lecture, le compte rendu de la séance du 12 juin 2023 est approuvé.

Ordre du jour :

- 1) Demande de subvention
- 2) Ester en justice
- 3) Acquisition de terrain
- 4) Travaux divers
- 5) Tarif cantine
- 6) Personnel communal
- 5) Questions diverses



Monsieur LAMURE laisse la parole au Major Buisson, de la brigade de Beaujeu, venu présenter l'initiative « participation citoyenne ». Le Major Buisson expose que la mise en place de la participation citoyenne consiste à associer les habitants à la sécurité de leur commune ou de leur quartier. Ce dispositif encourage ainsi la population à adopter une attitude solidaire et attentive, ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier : signalement d'un véhicule ou d'individu suspect, de démarcheur douteux... Le Major Buisson propose d'organiser une réunion publique, courant octobre, afin de sensibiliser les citoyens et de recruter des volontaires.

1) Demande de subvention

Madame DEFNET donne lecture de la demande de subvention de l'ADMR de Beaujeu et précise qu'il convient de les ajouter à la liste d'attribution de subvention annuelle versée aux associations.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

DECIDE d'attribuer au titre de l'année 2023, une subvention d'un montant de 150€ à l'ADMR.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

2) Ester en justice

Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que suite à la requête de Mrs DEZELICOURT, déposée devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L.2132-1 et L.2122-22 ;

Considérant que suite à la requête de Mrs DEZELICOURT, déposée devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon ;

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire ;

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice pour la requête introduite devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon.

DESIGNE Me LOYE, avocat au cabinet JURI-EUROP à Lyon, pour représenter la commune.

3) Acquisition de terrain

Monsieur LAMURE fait part au Conseil Municipal de la proposition de l'OPAC DU RHONE de céder à la commune, pour l'euro symbolique, un terrain de 45m² à détacher de la parcelle AI n° 388 « rue Pasteur », à usage de trottoir et espaces verts.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE la cession à la commune de Villié-Morgon, à l'euro symbolique, d'un terrain de 45m² à détacher de la parcelle AI n° 388, les frais de notaire étant à la charge de l'Opac du Rhône.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cette opération.

4) Travaux divers

4.1 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que la demande de prêt de Madame THIBERT, pour l'acquisition de la parcelle AI n° 672 située vers l'église, a été refusée. La promesse de vente est donc annulée.

4.2 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que l'appel d'offre du marché de travaux de la station d'épuration a été déclaré infructueux en raison d'un surcoût trop important. Un nouvel appel d'offre sera lancé courant septembre.

4.3 Madame ROLLET annonce les travaux de voirie à venir :

- chiffrage du trottoir allant de l'église au parking de la salle des sports
- suivi des nids-de-poule sur différentes voies communales

4.4 Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal d'un devis de SEBRA pour l'acquisition de deux distributeurs de sacs à déjections canines. Le devis s'élève à la somme de 1 708.80€ TTC. Le Conseil Municipal accepte le devis.

4.5 Madame CHAVY rappelle au Conseil Municipal l'engagement de la commune à rénover une classe de l'école élémentaire tous les ans. Madame CHAVY donne lecture du devis de l'entreprise RIVIERE qui s'élève à la somme de 11 261.16€ TTC. Le Conseil Municipal demande d'autres devis avant de prendre une décision.

4.6 Monsieur LAMURE fait part au Conseil Municipal de la recherche de terrain du club de Volley, qui comporte de nombreux adhérents villiatons. Monsieur LAMURE demande au conseil de réfléchir sur la possibilité de leur proposer l'emplacement du tennis à proximité de l'hôtel le Villon.

4.7 Monsieur PASCAL donne lecture du devis du SYDER pour l'extension du réseau électrique pour la SCI LES OLIVIERS, « rue Chaptal – montée des Gaudets ». Le devis s'élève à la somme de 692.24 € sur 15 ans. Le Conseil Municipal accepte le devis.

5) Tarif cantine

Madame CHAVY propose au Conseil Municipal d'augmenter le prix du repas à la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal, 1 contre et 2 abstentions,

FIXE le prix du repas à la cantine scolaire à 4.20€

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires

6) Personnel communal

Madame CHAVY fait le point sur les mouvements du personnel à venir :

- Madame COSTANZO, au poste de surveillance cour, a été remplacée par Madame LAKHNECHE jusqu'à la fin de l'année scolaire. Madame DIETSH occupera ce poste dès la rentrée de septembre 2023
- Madame LAKHNECHE prendra ensuite le poste de Madame MARTIN, à la cantine
- Madame MARTIN prendra le poste de Madame SOUVIE-LAUUYAT qui part en retraite
- Départ en retraite de Madame MEZIAT-BELOUZE, agent au restaurant scolaire et étude, au 31/12/2023
- Départ en retraite de Monsieur DARGAUD, agent aux services techniques, en mars 2024

7) Questions diverses

7.1 Monsieur PASCAL présente au Conseil Municipal un visuel du bâtiment « Grain d'Folie » avec l'insertion des volets bleus. Le Conseil Municipal retient trois volets. Monsieur PASCAL présentera ce nouveau visuel au cours de la prochaine séance avant validation.

7.2 Madame ROLLET indique que la signalétique de la salle des fêtes sera prochainement installée sur le bâtiment.

7.3 Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier d'invitation de la Paroisse de la Trinité en Beaujolais à la célébration d'une messe, le dimanche 9 juillet, à l'occasion de la fin de mission de l'abbé Pattyn.

7.4 Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de SAMU Magazine proposant l'achat d'encart publicitaire pour leur revue. Le Conseil Municipal ne souhaite pas participer.

7.5 Madame CHAVY informe le Conseil Municipal que le poteau de l'arrêt du bus, situé vers le carrefour de la Grange Cochard, a été récupéré par le Département. Madame CHAVY propose de réaliser un marquage au sol pour matérialiser cet emplacement.

7.6 Monsieur LAMURE fait le point sur les festivités des 13, 14 et 15 juillet :

- Fermeture de la place Baudelaire le 12 juillet

- Le jeudi 13 juillet à l'occasion du passage du Tour de France : installation de conteneurs poubelles, buvette / restauration de la classe en 4, écran géant, un stand du Tour présent sur la place, un stand banane, des animations...
- Le vendredi 14 juillet : fête nationale, installation de l'association les 3V dans l'allée du parc
- Le samedi 15 juillet : buvette / restauration de la classe en 4 et du Comité des Fêtes, spectacle de la compagnie Tac O Tac, son et lumières, feu d'artifice

7.7 Monsieur BERETTI informe le Conseil Municipal qu'il convient d'installer rapidement la girouette offerte par les allemands.

7.8 Monsieur BERETTI informe le Conseil Municipal de son entretien avec le propriétaire d'une parcelle à Morgon pour envisager l'aménagement d'un parking.

7.9 Monsieur BERETTI fait part au Conseil Municipal d'un constat alarmant quant à la pénurie de médecin dans les zones rurales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.